



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Limoges, le 14 mars 2020

Catherine PLANKEELE  
IA-IPR de LVE – spécialité anglais

à

Mesdames et messieurs les professeur.e.s  
d'anglais de l'académie de Limoges

Inspection de l'Éducation Nationale  
second degré  
Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par  
Catherine Plankeele

Téléphone  
06 26 68 79 88

Mél  
Catherine.plankeele@ac-limoges.fr  
Site internet  
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat  
13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1

## Objet : continuité pédagogique pour les élèves du second degré

Mesdames, Messieurs,  
Cher.e.s professeur.e.s,

Suite à la décision de fermer les établissements d'enseignement au public scolaire, il importe pour chacune et chacun d'entre nous de construire des modalités nouvelles de suivi et de continuité pédagogiques avec nos élèves.

Chaque enseignant, qu'il intervienne depuis son établissement scolaire ou depuis son domicile en télétravail, sera ainsi amené à interagir avec ses élèves afin de poursuivre son enseignement.

Chaque enseignant pourra utiliser les solutions numériques habituelles mises en œuvre pour le suivi pédagogique de ses élèves (ENT départemental ou lycée connecté, solution de suivi des classes et des élèves type Pronote, Messagerie électronique, etc...).

A travers ces outils peuvent être développées des possibilités :

- de mise à disposition de documents de travail pour les élèves (cours, documents de travail initialement envisagés dans le cadre d'activités de classe, exercices d'application...);
- d'indiquer le travail attendu des élèves en distribuant les consignes, y compris de façon différenciée en fonction des profils d'élèves ;
- de lancer des activités sortant de la simple transposition à distance de ce qui était initialement envisagé en présentiel : recherches sur supports numériques, exploitation de données de sites Internet au préalable vérifiés par l'enseignant...

Chaque enseignant pourra ainsi envisager :

- les canaux de liaisons avec ses élèves (en évitant pour les enseignants les adresses personnelles privées)
- des retours de travaux d'élèves
- des plans de travail avec retours d'écrits des élèves à intervalles définis pour les classes et/ou pour des groupes d'élèves en fonction de leurs profils

Des ressources de travail nationales sont et seront également proposées, en particulier par le CNED à travers son application « ma classe à la maison » :

-pour le collège : [college.cned.fr](http://college.cned.fr)

-pour le lycée : [lycee.cned.fr](http://lycee.cned.fr)

A partir de cette application, il est également possible de mettre en œuvre des classes virtuelles, notamment pour travailler à distance avec de petits groupes d'élèves (par exemple pour envisager des stratégies de remédiation, d'approfondissement...).



Ces solutions ne permettent au demeurant pas d'assurer de continuité pédagogique avec des élèves ne disposant pas de connexion numérique à domicile. C'est pourquoi il est important de repérer ces élèves en rupture numérique et d'envisager la mise à disposition de supports papier pour ces derniers, par exemple. Il pourra être organisé, en fonction des modalités de transmission définies en établissement, une procédure pour délivrer ces documents aux parents ou réceptionner des travaux d'élèves une ou deux fois par semaine. De ce fait la construction des documents de travail destinés aux élèves doit permettre la réalisation de photocopies.

Il sera opportun d'envisager pour une même classe une coordination, souple mais réelle, entre enseignants de telle manière à équilibrer la charge de travail pour les élèves. L'emploi du temps actuel des élèves pourra être une base de travail de départ, à envisager avec vos chefs d'établissement.

Je reste de toute manière à vos côtés dans ces circonstances inédites et complexes. Vous pouvez me joindre aux coordonnées suivantes : [catherine.plankeele@ac-limoges.fr](mailto:catherine.plankeele@ac-limoges.fr) ou 06 26 68 79 88. La continuité pédagogique vaut aussi dans le cadre de la relation enseignants/inspecteurs.

D'autres messages suivront pour compléter celui-ci et des ressources vous seront communiquées au fil du temps et de la durée de cette situation.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, cher.e.s professeur.e.s, l'expression de mes plus sincères salutations.